

République Française Ille-et-Vilaine Arrondissement FOUGERES -VITRÉ	Procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Eancé du 21 avril 2026 de la commune d' EANCÉ – 35640
Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 11 En exercice : 11	L'an 2026, le 21 avril à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'EANCÉ s'est réuni sous la présidence de Cédric VALAIS, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis et affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2026. <u>Présents</u> : Cédric VALAIS, Marie ALONSO, Florent BONDU, Audrey GROLLEAU, Emmanuel CORNUAILLE, Pélagie HONORE, Chérilyne PERRIN, Antoine MALOEUVRE, Patrice PANAGET. <u>Excusé(es)</u> : Paul DELABESSE qui a donné pouvoir à Pélagie HONORE, Elisabeth POUREAU qui a donné pouvoir à Chérilyne PERRIN <u>Absent(es)</u> : <u>Secrétaire de la séance</u> : Antoine MALOEUVRE

Ordre du jour :

- 1- Finances : vote des taux d'imposition.
- 2- Finances : budgets 2026 : commune, assainissement, lotissement.
- 3- Finances : loyer du commerce.
- 4- Urbanisme : droit de préemption urbain.
- 5- Instance : conventions pour l'utilisation des services du Centre de Gestion 35.

Divers :

2026-04-21-01 : taux d'imposition 2026.

La direction des finances nous a transmis le tableau des ressources fiscales pour l'année 2026. A taux constant et les bases mises à jour, il est attendu un produit fiscal de 150 676€.

Pour mémoire en 2025, le conseil avait augmenté les taux de 4%, ils étaient en 2024 de 34.34% pour la taxe foncière, 40.59% pour la taxe foncière non bâti et 12.49% pour la taxe d'habitation.

La situation proposée par la Direction des finances pour 2026 est la suivante :

	Taux actuels	Bases 2026	Montants
Taxe foncière sur le bâti	35.71%	284 700	101 666€
Taxe foncière sur le non bâti	42.21%	109 400	46 178€
Taxe d'habitation	12.99%	21 800	2 832€
Total			150 676€

Si le conseil souhaite changer les taux, il suffira de multiplier le nouveau taux avec la base correspondante, cela donnera le nouveau produit attendu.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation.

Les taux d'impositions et les recettes attendues pour 2026 sont donc les suivants :

	Taux actuels	Bases 2026	Montants
Taxe foncière sur le bâti	35.71%	284 700	101 666€
Taxe foncière sur le non bâti	42.21%	109 400	46 178€
Taxe d'habitation	12.99%	21 800	2 832€
Total			150 676€

Le conseil autorise M. le Maire à signer l'état 1259 transmis par les services fiscaux.

2026-04-21-02 : budget 2026 :

Monsieur le Maire présente au conseil les budgets 2026 (commune, assainissement et lotissement). Il précise que ces budgets ont été vus par la commission « finances » le 15 avril 2026.

Les budgets se résument de la façon suivante :

Commune	Dépenses de fonctionnement	447 339.04€
	Recettes de fonctionnement	447 339.04€
	Dépenses d'investissement	678 350.00€
	Recettes d'investissement	678 350.00€
Assainissement	Dépenses de fonctionnement	22 309.26€
	Recettes de fonctionnement	22 309.26€
	Dépenses d'investissement	20 542.14€
	Recettes d'investissement	20 542.14€
Lotissement	Dépenses de fonctionnement	37 651.26€
	Recettes de fonctionnement	37 651.26€
	Dépenses d'investissement	0.00€
	Recettes d'investissement	0.00€

Le conseil décide à l'unanimité de valider le budget « commune ».

Le conseil décide à l'unanimité de valider le budget « assainissement ».

Le conseil décide à l'unanimité de valider le budget « lotissement ».

2026-04-21-03 : loyer du commerce

Il est proposé d'annuler le loyer du mois de juin 2025 (montant : 377€ HT/452.40€ TTC) du Restaurant « Bistrot et Compagnie ». En effet au regard des démarches administratives que devait faire la gérante, il lui était impossible d'ouvrir en juin.

Les membres du conseil votent à bulletin secret.

Oui : 11

Non : 0

Le conseil décide à l'unanimité d'annuler le loyer de juin 2025 (montant 377€ HT/452.40€ TTC)
Le conseil autorise Monsieur le Maire à passer les écritures comptables

2026-04-21-04 : déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption) : 4 Contour René Gisteau

La maison située 4 Contour René Gisteau est en vente et le notaire a un acquéreur potentiel. La maison se trouvant dans le bourg, elle est dans le périmètre de droit de préemption. Le notaire demande donc à la mairie si cette dernière souhaite acheter pour un de ses projets ce bien immobilier.

Si la Mairie ne souhaite pas préempter, la vente pourra se poursuivre.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté de non préemption.

2026-04-21-05 : Centre de Gestion 35 : conventions pour l'utilisation des missions facultatives et pour la procédure de médiation préalable obligatoire.

Suite au changement des équipes municipales, le Centre de Gestion 35 demande à ce que les conventions pour l'utilisation des missions facultatives et pour la procédure de médiation préalable soient resignées par les nouveaux élus.

Le conseil accepte à l'unanimité que Monsieur le maire signe les conventions pour l'utilisation des missions facultatives et pour la procédure de médiation préalable obligatoire.

Divers

Point sur la journée citoyenne

Point sur la prochaine réunion

Point sur RAFCOM

Point sur la visite de Mme GATEL

Fin de la réunion 23h

Prochain conseil municipal : 19 mai 2026 20h

Pour extrait conforme,

Le registre dûment signé,

Le Maire,

Cédric VALAIS

Le secrétaire de séance,
Antoine MALOEUVRE

